

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20231002

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Vibraye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

18 octobre 2023

MM. CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, Mme BRUNEAU Annick, membres suppléants.

Date d'affichage

18 octobre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 29

Votants : 36

Étaient excusés :

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à LEBERT Philippe
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à DAVID Isabelle
M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à LEROY Michel
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
M. PARIS Hubert
M. PITOU Jean-Philippe
Mme BESNIER Claire
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à LEDIEU Christophe
Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante BRUNEAU Annick
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à PLUT Jean-Claude
Mme RENARD Candy

Madame GERMAIN Martine est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

TIERS-LIEU DE SAINT CALAIS RESILIATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Vu les articles L2195-1 à L2195-6 du code de la commande publique relatifs à la résiliation de marché,

Vu les articles 27 et suivants du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG MOE), relatifs aux modalités de résiliation des marchés de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°20220102 du 27 janvier 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais, au groupement PETR Architectes (mandataire) / BATEC Ingénierie (co-traitant),

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été contracté en février 2022, pour le projet de création d'un tiers-lieu à Saint Calais. L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté les études d'esquisses et d'avant-projet. Malgré les diligences émises, les échanges entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage n'ont pas permis d'aboutir à un projet en cohérence avec le programme souhaité.

Monsieur le Président propose ainsi de résilier le marché, pour motif d'intérêt général. Suite à cette résiliation, les indemnités à verser au maître d'œuvre seront de 5% du montant restant dû du marché initial.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de résilier, pour motif d'intérêt général, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais, conformément à l'article 27 du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG MOE),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents et actes relatifs à cette décision.

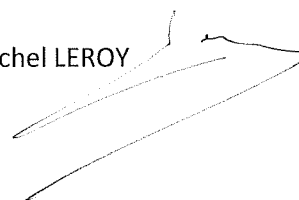
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 octobre 2023

Le Président,

Michel LEROY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel LEROY', written over the printed name.